L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 18 MARS 1894.

PETITES ANNONCES.

Les personnes voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 120 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1a

DEMANDES D'EMPLOI.

Une femme de couleur, bien recommandée, désire une place de gardienne d'enfant. S'adresser à son domicile rue Claiborne, main droite en montant, entre Esplanade et Bayou. 16 mars—3f

DEMANDES.

Mme GODIN-M. demande des ouvrières 44 Bourbon. 18 mars—1f

On demande—Une bonne domestique, munie de références. 39 rue Bourbon. 18 mars—1f

On demande une personne pour faire la cuisine et le ménage, 29 Bourbon. 18 mars—1f

On demande—Une domestique. S'adresser immédiatement au bureau de l'Abeille. 18 mars—1f

On désire acheter antiques, bronze, ancien ameublement découpé, pendules, tableaux, vieille porcelaine, plats, assiettes, ornements et argenterie. Adresser P. Finkinstine, en ville. Boîte de Poste No 1,756. 13mars—30f

Un Français jeune, actif, et très désireux de travailler, désirerait trouver un emploi de palfrenier en ville ou à la campagne. S'adresser par lettre L. B., Bureau de l'Abeille. 13mars—7f

A LOUER.

A louer—Dans le centre du Deuxième District, une chambre élégamment meublée. S'adresser à C., Bureaux de l'Abeille, 73 rue de Chartres. 14 fév—

A louer, Résidence No 44 Avenue de l'Esplanade coin Chartres; ayant double salon, belle salle à manger, cinq chambres à coucher, cuisine, pantry, etc., etc., à $50 par mois. S'adresser, M. Lion & Co., coin Ste-Anne et Decatur. 11 janv—1a

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Wm. Brandt.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 41 248—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
9mars—9 13 18

Albert A. Heisel vs ses Créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,929—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par V. Mauberret, Shérif Civile et Syndic des Créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
9 mars—9 13 18

Succession de Mme Barbara Altmeyer.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 40,050—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par F. B. Whelage, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
9mars—9 13 18

Succession de Needler J. Carter.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 41,902—Division A.—Attendu que William E. Hall a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Needler J. Carter, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
9 mars—9 13 18

Succession de Nicholas Dabon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 39,137—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par J. B. Vinet, exécuteur datif de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
10mars—10 14 18

Succession de Mme Maria Philomène Breaud femme de Francis Arroyo.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 42,005—Division B—Attendu que Francis Arroyo a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mme Maria Philomène Breaud, femme de Francis Arroyo, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
14 mars—14 18 23

Succession de Henry P. Tobias.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 18 691—Division E—Attendu que John B. Vinet, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Henry P. Tobias, décédé testateur; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
14 mars—14 18 23

Succession de Gaytano Morla.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. No 38 490—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme L. Gaillat, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.
15 mars—15 18 24

AVIS AUX CREANCIERS

Etat de la Louisiane, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 42,010—Division B—Ordre de Cour—A. N. Klein vs. ses créanciers—Que la cession des biens du pétitionnaire Alfred N. Klein, soit et est par le meme acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley Esq., notaire à son bureau No 7 rue du Camp, en cette ville, commençant le LUNDI, 16me jour d'avril 1894, à 11 heures A. M., dans le but de déterminer sur les affaires des dits pétitionnaires, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que H. H. Bryan Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 14 mars 1894.
[Signé] FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
15 mars—

Etat de la Louisiane—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 41,911—Division B—D. P. Caraghi vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire D. P. Caraghi soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, en son bureau, No 49 rue du Camp, en cette ville, commençant le MERCREDI, 4me jour d'avril 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne ainsi que ses biens soient suspendues, et que H. H. Price, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 2 mars 1894.
[Signé] FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
3 mars—3f au 4 avril

Etat de la Louisiane—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 41,927—Division C—Henry F. Biesse vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens demandé par Henry F. Biesse soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant A. G. La Pice, Esq., notaire public, le 9me jour d'avril 1894, afin de soumettre devant eux l'état de ses affaires, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues, et que B. T. Waldo, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 5 mars 1894.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
6 mars—3f au 9 avril

Etat de la Louisiane, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 41,900—Division C—Joseph Jacquet vs. ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens de Joseph Jacquet soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Geo. W. Dearing, Jr, notaire public, en cette ville, LUNDI, le 19me jour de mars 1894, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic, voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre sa personne, ainsi que ses biens soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 2 mars 1894.
Signé: F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
3 mars—3f au 19 mars

A partir
Du 1er Janvier,
Mon adresse
Sera:

PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.

Aux soins de la
Central American Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

VENTES A L'ENCAN.

E. CURTIS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENTS REMUNERATIFS

—EN—

Propriétés Foncières

A L'ENCAN.

Mercredi, 18 Avril 1894.

LA RESIDENCE
No 400 rue Ursulines,
Et les Propriétés connues comme
No 395 rue Ursulines,
No 230 rue Prieur,
No 222 rue Miro,
No 269 rue Galvez,
No 266 rue St-Philippe,
No 218 rue Miro,
No 238 rue Johnson.

Rapportant $936.00

—EN—

Total de Loyers Annuels

Succession de George B. Ittmann.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.—No 40.458.

Par E. Curtis & Co.—E. Curtis, Encanteur—Bureau No 201 rue du Canal—Le MERCREDI, 18 Avril 1894, à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Division C. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 14 mars 1894, nous procéderons à la vente à l'enchère publique, de la propriété foncière ci-après, à savoir—

1° **Un intérêt indivis de deux tiers dans un certain lot de terre,** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Ursulines, Hôpital, Tonti et Miro** et désigné comme le numéro 10 du dit îlet sur un plan annexé à un acte passé pardevant A. D. Doriocourt, notaire, le 1er juillet 1845; le dit lot ayant trente pieds de face à la rue **Ursulines** sur une profondeur de cent trente pieds.

2° **Un intérêt indivis de cinq-sixièmes dans un certain lot de terre** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le deuxième district de cette ville, et désigné par le No 1 dans l'îlet borné par les rues **Prieur, Johnson, Hôpital et Quartier,** sur un plan dressé par A. Persac, daté le 27 décembre 1867, et déposé au bureau de Abel Dreyfous, notaire en cette ville, lequel dit lot mesure, en mesure américaine, vingt-cinq pieds de face à la rue **Prieur** sur cent quarante-sept pieds huit pouces de profondeur, plus ou moins et profondeur entre lignes parallèles, borné sur le côté le plus près de la rue **Hôpital** par le lot No 2 du dit plan.

3° **Un intérêt indivis des cinq sixièmes dans deux certains lots de terre,** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet 76, borné par les rues **St-Philippe, Ursulines, Tonti et Miro,** désignés par les Nos 7 et 8 sur un plan daté le 15 mars 1846 déposé au bureau de A. D. Doriocourt, notaire; les dits lots mesurent chacun, en mesure américaine trente pieds de face à la rue **Ursulines** sur cent seize pieds huit pouces deux lignes de profondeur entre lignes parallèles.

4° **Un intérêt indivis des cinq sixièmes dans un certain lot de terre,** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Miro, Tonti, St-Philippe et Ursulines,** désigné par le No 4 sur un plan dressé par L. H. Pilié, le 17 janvier 1859, déposé au bureau de E. Bouny, notaire en cette ville, le dit lot mesure trente-deux pieds de face à la rue **Miro,** trente-quatre pieds cinq pouces sept lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de soixante seize pieds quatre pouces une ligne sur la ligne de division du lot No 5, et quatre-vingt-sept pieds huit pouce cinq lignes de profondeur sur la ligne de côté opposé.

5° **Un intérêt indivis des cinq sixièmes dans un certain lot de terre,** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Galvez, Johnson, St-Anne et Dumaine,** formant une partie du lot désigné par le No 4 sur un plan dressé par A. D'Hémécourt, voyer, le 22 décembre 1836, déposé en l'étude de Félix Grima, notaire public en cette ville, laquelle partie ou portion du dit lot mesure quinze pieds de face à la rue **Galvez** sur une profondeur de cent deux pieds onze pouces six lignes sur la ligne de division du lot No 5, et quatre-vingt-dix-sept pieds, plus ou moins, sur l'autre côté de la ligne qui divise la dite partie ou portion de la balance du dit lot No 4.

6° **Un intérêt indivis de cinq-sixièmes dans un certain lot de terre,** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **St-Philippe, Derbigny, Dumaine et Roman,** désignés par le No 1 sur un plan fait par F. L. Tourne, mars 6 1861, déposé comme plan No 53 au bureau de A. E. Bienvenu, notaire; le dit lot mesure vingt un pieds deux pouces et cinq lignes de face à la rue **St-Philippe,** sur cent vingt-quatre pieds huit pouces deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles, le tout en mesure américaine.

7° **Un intérêt indivis de cinq-sixièmes dans une certaine portion de terre,** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situées dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Miro, Tonti, St-Philippe et Ursulines,** formant une partie du lot désigné par le No 5 du dit îlet, laquelle dite portion de terre mesure seize pieds de face à la rue **Miro,** dix-sept pieds deux pouces sept lignes de largeur dans le fond, soixante-onze pieds deux pouces de profondeur sur la ligne qui la divise de la partie qui reste du dit lot No 5, et soixante quatre pieds onze pouces cinq lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté vers la rue **Ursulines,** et est cette portion du dit lot No 5 la plus près de la rue **Ursulines.**

8° **Un intérêt indivis des cinq sixièmes d'un certain lot de terre,** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Johnson, Hôpital, Galvez et Quartier,** et désigné par la lettre B dans un acte pardevant Emile Bouny, notaire, en cette ville, et lequel dit lot mesure vingt-huit pieds de face à la rue **Johnson** sur une profondeur de cent pieds, plus ou moins.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit et toutes les clauses usuelles de garantie. Les actes de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais des acquéreurs; les acquéreurs feront un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication. Les acquéreurs assumeront les taxes de 1894. Les plans sont à la Bourse.

E. CURTIS & CO., Encanteurs de Propriétés Foncières, 201 rue Canal.
17 mars—17 18 21 25 28—av 4 11 15 à date.

Etat de la Louisiane—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 6me jour de mars 1894, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Henriette Gougenheim vs son mari — No 41,738.

Sur motion de A. B. Philips, avocat de la demanderesse, qui a produit due preuve à l'appui de la demande.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré dans cette affaire contre le défendeur le 28 février dernier soit maintenant confirmé et rendu final; et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Henriette Gougenheim, femme de Théodore Lehman et contre Théodore Lehman, son mari, décrétant une séparation de biens et une dissolution de la communauté d'acquets et gains qui existaient auparavant entre eux et exclusive administration de tous ses biens paraphernaux. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la demanderesse et contre le défendeur pour la somme de cinq mille huit cent vingt-deux dollars et 15|100 ($5,822 15) apportées par elle après le mariage avec hypothèque légale sur la propriété de son mari et avec intérêt légal à partir de la demande judiciaire et frais de l'affaire.

Jugement rendu le 6 mars 1894.
Jugement signé le 12 mars 1894.
[Signé] N. H. RIGHTOR, Juge.

En témoignage de quoi, j'ai mis mon nom et apposé le sceau de la dite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 12me jour de mars dans l'année de notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatorze.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
13 mars—3f en 30 j

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Grande Vente en Partage.

—LE—

Magnifique et Vaste Site pour Bâtir,

Coin Avenue St-Charles et rue Clio.

Consistant en une des meilleures, des plus grandes et des plus convenables localités sur

Ce Grand Boulevard

L'Elégante, Agréable

Résidence en bois à deux étages, bien bâtie.

323 et 325 Avenue St-Charles,

Entre les rues Clio et Erato.
Constamment Occupée et d'un bon rapport. Et ce

Magnifique Site pour Manufacture,

Comprenant tout le carré d'îlet, compris par le New Shell Road, les rues Claiborne, Euphrosine et Willow.

Faisant face au Canal du Nouveau Bassin, et sur la Ligne du I. C. et du Y. and M. V. Rs., près de la Orleans Lumber Manufacturing Company, Virgin's Pottery Works, et d'autres grandes Entreprises Industrielles.

ACTIONS, ETC.

A L'ENCAN.

A des Conditions Faciles et à Un Long Crédit.

Dans l'affaire de Veuve Lizzie P. Washburn vs Mme Mary L. Smith, femme, etc., et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 41,416.

Par G. G. Friedrichs & Cie.—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune.—MERCREDI, 4 avril 1894, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement rendu le 23me jour de janvier 1894, et signé le 30me jour de janvier 1894, par l'Hon. N. H. Rightor juge de la Cour Civile de District, Division D, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, les propriétés foncières et garanties ci-après décrites à savoir—

Coin de l'Avenue St-Charles et de la rue Clio.

Cette magnifique propriété améliorée bien située, spacieuse, vague et de valeur réelle coin nord-ouest de l'avenue St-Charles et de la rue Clio, décrite dans l'inventaire enregistré comme suit, à savoir:

Six certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 214, borné par l'avenue St-Charles les rues Clio, Carondelet et Erato, numérotés "un" à "six" inclusivement d'après un plan annexé "A", annexé à un acte pardevant H. B. Cenas, notaire public, 15 mars 1852, et d'après le plan dressé par C. M. Williams déposé voyer de la ville, le 20 août 1886, mesurant comme suit: Le lot No 1 formant l'encoignure de l'avenue St-Charles et de la rue Clio et mesurant 25 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à l'avenue St-Charles sur 100 pieds de profondeur et façade rue Clio. Les lots Nos 2, 3, 4 et 5 touchent au lot No 1, et mesurant chacun 26 pieds de face à l'avenue St-Charles sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 6 touche aux dits lots dans le fond, et mesurant 27 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Clio sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

Et aussi les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une résidence double en bois à deux étages, avec dépendances et accessoires, bâtie sur les deux lots Nos 4 et 5, ci-dessus plus particulièrement décrits et inventoriées, dans l'îlet borné par l'avenue St-Charles, les rues Clio, Carondelet et Erato, les dites bâtisses ayant une façade de quarante-neuf pieds sur l'avenue St-Charles.

N. B.—La propriété ci-dessus décrite sera vendue subdivisée en 5 terrains, désignés par les lettres A, B, C, D et E, d'après un plan dressé par MM. Jno. F. Braun & Cie, daté le 1er mars 1894, et exposé à l'endroit de la vente, de la manière ci-après décrite, à savoir—

1° **Cette splendide propriété vacante** à l'encoignure nord-ouest de l'avenue St-Charles et de la rue Clio, comprenant les trois lots ci-dessus désignés par les lettres A, B et C, mesurant d'après le dit plan de MM. Jno F. Braun & Co comme suit, à savoir: le lot "A" formant l'encoignure et mesure 29 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à l'avenue St-Charles sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur et faisant face à la rue Clio et entre lignes parallèles. Les lots "B" et "C" touchent au lot "A" et mesurent chaque 24 pieds et 6 pouces de face à l'avenue St-Charles sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Ces splendides terrains seront vendus subdivisés pour satisfaire la demande. Ils constituent un des plus grands morceaux de terre non améliorés sur le grand boulevard central. Ils commandent un magnifique point de vue de l'avenue, sont à une distance de marche du centre des affaires facile à parcourir, et sont éminemment convenables pour la construction de bâtisses de premier ordre. Un meilleur site ne peut être obtenu dans la circonférence de la ville.

2° **Les résidences doubles modernes à deux étages, en bois, bien construites, très productrices, couvertes en ardoises,** Nos 323 et 325 avenue St-Charles, dans le même district et îlet, et touchant à la propriété ci-dessus décrite, les lots étant désignés par les lettres D et E, d'après le susdit plan de MM. J. F. Braun & Cie, et mesurant, chacun, conformément, 24 pieds et 6 pouces de face à l'avenue St-Charles sur 127 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Les résidences sont bâties retirées de la rue, avec un parterre sur le devant, et ayant galerie double sur le devant et à l'arrière, vestibules en haut et au rez de chaussée, vastes salons doubles, salle à manger, dépenses, cabinet en porcelaine, cuisine et escaliers de derrière au rez-de-chaussée; quatre chambres à coucher confortables, vestibule, chambre à bain, cabinet, etc., au premier étage, en ou ro deux chambres domestiques, compartiments pour bois et charbon dans une bâtisse séparée à deux étages bien construite à l'arrière. Double citernes, hydrant, allées de côté et cours élégamment pavées en briques à l'arrière de chaque maison. Le tout magnifiquement tapissé. Commodes, solidement construits et réunissant tous les conforts, ces "homes" sont constamment occupés, attirant la meilleure classe de locataires. Ils sont vendus sujets aux baux des locataires actuels, expirant le 1er octobre 1894, les deux maisons rapportant un loyer de $1,440 par an.

3° **Cet emplacement magnifique, pour fabrique,** sur le Canal du Nouveau Bassin et les voies ferrées du I. C. et Y. et M. V., plus amplement décrit ci-dessus, à savoir:

Un certain îlet de terre, situé dans le Premier district de cette ville, borné par le Nouveau Chemin Coquillé, les rues Euphrosine, Willow et Claiborne, le dit îlet étant divisé en onze (11) terrains, numérotés de 1 à 11 inclusivement, d'après un certain plan de G. T. Dunbar, daté le 6 janvier 1845, et déposé en l'étude de D. L. McCoy, notaire, et mesurant comme suit: Le lot No 1 forme l'encoignure de la rue Willow et Euphrosine, et mesure 29 pieds 9 pouces 2 lignes de face à la rue Willow, sur une profondeur et façade sur la rue Euphrosine de 122 pieds 8 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles; le lot No 2 formant l'encoignure du Nouveau Shell Road et de la rue Willow et mesurant 30 pieds 10 pouces et 5 lignes de face au dit Shell Road, 30 pieds 8 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond sur une profondeur et façade sur la rue Willow de 116 pieds 8 pouces et 2 lignes, et sur la ligne le divisant du lot No 3 de 120 pieds 2 pouces et 4 lignes; les lots Nos 3 à 8 inclusivement mesurant chacun 30 pieds 10 pouces et 5 lignes de face au Nouveau Shell Road, 30 pieds 8 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, par les profondeurs suivantes: sur la ligne divisant les lots Nos 3 et 2, 120 pieds 2 pouces et 4 lignes; sur la ligne divisant les lots Nos 4 et 3, 123 pieds 8 pouces et 7 lignes; sur la ligne divisant les lots Nos 4 et 5, 127 pieds 2 pouces et 1 ligne; sur la ligne divisant les lots Nos 5 et 6, 130 pieds 9 pouces et 4 lignes sur la ligne de côté du lot No 5, et 110 pieds et 5 lignes sur la ligne côté du lot No 6; sur la ligne divisant les lots Nos 6 et 7, 104 pieds 6 pouces et 5 lignes; sur la ligne divisant les lots Nos 7 et 8, 108 pieds et 7 lignes; et sur la ligne des lots Nos 8 et 9, 111 pieds 7 pouces et 6 lignes. Le lot No 9 mesure 30 pieds 3 pouces et 7 lignes de face au Nouveau Chemin coquillé sur une profondeur et façade à la rue Claiborne de 115 pieds, 29 pieds 8 pouces et 2 lignes de largeur dans le fond, sur la ligne du lot No 10, et 111 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 8, et les Nos 10 et 11 mesurent chacun 29 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Claiborne sur 122 pieds 8 pouces et 7 lignes, entre lignes parallèles, le lot No 11 formant le coin des rues Claiborne et Euphrosine, tous mesure américaine. Les améliorations comprennent un grand hangar en bois.

Cette belle propriété est exceptionnellement bien située pour des entreprises industrielles, ayant des facilités par eau devant et des connections par chemin de fer dans le fond. Comme site pour un moulin à scie ou à raboter ou toute autre entreprise industrielle, elle offre beaucoup d'avantages et se trouve dans le voisinage immédiat du site de la Orleans Manufacturing Company, Virgin Potter Works et autres grandes entreprises.

Actions.

Deux (2) Actions, d'après le certificat Nos 216 et 217, du stock capital de la Mechanics, Dealers and Lumbermen's Exchange, de cette ville, de Cinquante Piastres, chaque.

Une (1) Action, d'après le certificat No 107, du stock capital de la New Orleans Insurance Association.

Termes et conditions.—Pour les actions, comptant avant le transfert, et pour les propriétés foncières, un quart comptant et la balance en paiements égaux, à un crédit de 1, 2 et 3 ans, avec billets de l'acquéreur, garantis par lien et privilège du vendeur, et hypothèque spéciale sur les propriétés foncières ou immobilières vendues, portant 0|0 d'intérêt par an, de la date jusqu'au paiement final; assurances, 5 0|0 honoraires d'avocat et toutes les clauses usuelles de sécurité; taxes dues et exigibles en 1894, devront être assumées par les acquéreurs en sus du prix de leurs enchères; un dépôt de dix pour cent sera exigé au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Les actes de vente pardevant Sam'l Flower, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
3 mars—3 7 14 21 28—av 4

VENTES A L'ENCAN.

PAR GEO. FRIEDRICHS & CO.

ATTENTION
CAPITALISTES ET SPECULATEURS!

Propriétés Placées dans un Site Attrayant et de Choix

Propriété Améliorée

Dans la partie inférieure de l'Avenue St-Charles et dans une section qui s'améliore rapidement du

SIXIEME DISTRICT

Le Cottage en Bois, Une Grand Ecurie

—ET—

Quatorze bons et grands Terrains, Situés à l'encoignure de la rue St-George et de l'Avenue Henry Clay.

—ET CE—

Carré d'Ilet admirablement Situé,

Avec deux Cottages simples en bois, borné par les rues **Baronne, Dryades, Bordeaux et Upperline.**

Sur le parcours de la nouvelle ligne de chars électriques de Judah Hart,

Et dans un voisinage s'agrandissant et magnifiquement amélioré.

Successions de Louis Wyman et de Charlotte A. F. Wyman, sa femme.

No 28,366—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Par Geo. G. Friedrichs & Cie—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 177 rue Commune—MERCREDI, 4 avril 1894, à midi à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles entre Gravier et Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la Paroisse d'Orléans, daté du 19 février 1894, et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété de grande valeur ci-après décrite, à savoir—

Sur l'avenue Henry Clay et la rue St.George.

1° **Quatorze certains lots de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous les droits, passages et privilèges qui s'y trouvent et ce qui y appartient, situés dans le sixième district de cette ville, et dans cette partie communément appelée Burtheville et désignés comme lots Nos 6 à 19 inclusivement de l'îlet No 101, compris dans la limite de Bloomingdale, avenue Henry Clay et les rues St George et Long, d'après un plan de L. Bringier, voyer, sous la date du 24 janvier 1854, et mesurant comme suit, à savoir: Les lots de No 6 au No 10 inclusivement et mesurent chacun 30 pieds de face à l'avenue Henry Clay sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles le lot No 10 formant l'encoignure de la rue St George et de l'avenue Henry Clay, le lot No 19 touche par le fond aux lots Nos 6 à 10 ci-dessus décrits et fait face à la rue St-George, les lots Nos 19, 18, 17 et 16 mesurent chacun 30 pieds de face à la rue St George sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et le lot No 15 forme l'encoignure de la rue St George et la limite de Bloomingdale, mesure 17 pieds 1 pouce 5 lignes de face à la rue St George sur 150 pieds 1 pouce et 3 lignes de profondeur sur la limite de Bloomingdale et 150 pieds de profondeur sur les autres lignes opposées. Les lots Nos 16 et 14 touchent aux dits lots du No 19 au No 15 dans le fond et mesurent comme suit, à savoir: Lots Nos 11 12 et 13, chacun, 30 pieds de face à la rue Long sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 14 forme l'encoignure de la rue Long et mesure 32 pieds 4 lignes de face à la rue Long sur 150 pieds de profondeur sur la ligne du côté du lot No 13, par 150 pieds 1 pouce et 3 lignes de profondeur sur la limite de Bloomingdale, et 30 pieds 3 pouces et 6 lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations consistent en un cottage simple en bois, bien situé, à l'encoignure de l'avenue Henry Clay et de la rue St-George, retiré de la rue, et contenant une galerie sur le devant, quatre chambres, hangar, citerne, etc. Les lots se trouvant sur la rue St George contiennent une belle écurie, de plus deux cottages simples en bois. La description plus complète sur le plan qui se trouve exposé à l'endroit où la vente doit avoir lieu.

Ces splendides lots seront vendus séparément, au gré des acquéreurs. Ils se trouvent parmi les lots les mieux situés de cette avenue si bien pavée et magnifiquement embragée. Leur voisinage immédiat est orné de demeures modernes et parfaitement construites, et comme confort, tranquillité et un entourage naturellement pittoresque, ils n'ont pas d'emplacement supérieur en ville.

2° **Cet îlet de terre de valeur** et bien situé, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui s'y rattachent, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné comme îlet No 75 et borné par les rues Baronne, Dryades, Bordeaux et Upperline, mesurant 300 pieds de face à la rue Bordeaux, 302 pieds de face à la rue Upperline, 162 pieds de face à la rue Baronne, et 122 pieds 4 pouces de face à la rue Dryades, subdivisé en lots plus amplement décrits sur un plan fait par MM Jno F. Braun & Cie, exposé à l'endroit de la vente.

Les améliorations consistent en deux cottages simples en bois ayant chacun trois chambres, etc., un étant situé à l'encoignure des rues Baronne et Bordeaux, et l'autre à l'encoignure des rues Baronne et Upperline. Ils sont tous deux loués et rapportent $9 par mois. La nouvelle ligne de chemin de fer électrique passe sur chacune des rues Baronne et Dryades. Ces terrains de choix seront vendus séparément au gré des acquéreurs. Ils sont beaucoup désirés pour des résidence de choix, étant sur la ligne de chemin de fer électrique et chemin Gravel.

Elles sont à proximité de l'avenue St-Charles, dans un quartier nouvellement bâti et dans une section se développant rapidement. Les personnes cherchant un site pour résidence feront bien d'examiner cette belle localité.

Conditions.—Un tiers comptant et le reste à un et deux ans de crédit avec billets d'acquéreur portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur et toutes les autres clauses de garanties. Les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1894 et feront un dépôt de 10 pour cent lier la vente.

Les actes de vente pardevant Jno. J. Ward, notaire, aux frais des acquéreurs.
7mars—7 14 21 28—avril 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ilets de Terre Vacants

—DANS LE—

Troisième District et Gretna.

Succession du Rév. P. L. Thevis.

No 40,027—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

Par Geo. G. Friedrichs & Cie., Encanteurs—Bureau No 177 rue Commune—MERCREDI, 28 mars 1894, à midi, à la Bourse d'Encan de l'Hôtel St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 février 1894, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

1° **Le grand carré de terre,** ensemble avec les droits, privilèges et servitudes y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, étant l'îlet No 742, borné par les rues Claiborne, Musique, Prosper et Arts, subdivisé en 24 lots, mesurant, chacun, environ 30 pieds de face sur 125 pieds de profondeur.

2° **Un certain îlet de terre,** ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages appartenant, situé dans le village de Gretna dans la paroisse Jefferson, dans cet Etat, et désigné sur le plan original du dit village comme l'îlet No 25, borné par les rues Treizième et Quatorzième, l'avenue Lafayette et la ligne inférieure par la propriété Labarre.

Conditions.—Au comptant, et les acheteurs doivent faire un dépôt de 10 pour cent pour sceller la vente.

Actes de vente pardevant Bussière Rouen, Esq., notaire public, aux frais de l'acheteur.
25 fév—25—mars 7 14 21 28

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriétés situées à Alger, anciennement McDonoghville.

Succession de Dames Martha Mason, épouse de John Charles Maikell.

Par Jas. P. Guinault, Encanteur—MERCREDI, 11 avril 1894, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 mars 1894—

Propriétés Foncières.

Deux lots de terre contigus, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situés à Alger, Cinquième District de cette ville, dans l'îlet No 154, formé par les rues Madison, Newton, Homer et Monroe, désignés par les lettres A et B. Lesquels lots de terre mesurent chacun 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Madison, sur 95 pieds 11 pouces de profondeur. Le lot A formant l'encoignure des rues Madison et Newton.

Les améliorations sur le lot A comprennent une maison de cinq chambres, avec corridor d'entrée sur le côté, citerne, jardin, etc., etc.

Sur le lot B—un cottage double. Nos 54 et 54 1|2 rue Madison, ayant six chambres, un grand hangar, lieux d'aisance, citerne, jardin, etc., etc.

Le tout, conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse.

Les chars allant de Gretna à Alger passent devant la propriété, et se trouve aussi à une petite distance du débarcadère du ferry de la rue du Canal.

Actions.

Douze actions de $200, chacune du fonds capital du Pelican Homestead Association de cette ville, d'après le certificat No 229, en faveur de John Charles Maikell, de la valeur non acquise (withdrawal value) de $1007 65|100.

Sept actions de $20 chacune du fonds-capital du Algiers Brewing Association, d'après les certificats Nos — et 276.

Conditions—Pour les actions: comptant—Pour les propriétés foncières: un tiers ou davantage comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt par an, du jour de la vente, avec toutes les clauses pénales d'usage, comprenant des honoraires d'avocat, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, assurance et transfert de polices. Les acquéreurs assumeront en outre du prix de leur adjudication les taxes pour l'année 1894—et feront un dépôt de dix pour cent comptant sur le montant de leur prix d'achat pour garantir la vente.

Actes de vente pardevant Benjamin Ory, notaire.
11 mars—11 14 21 28—av 4 11

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Magnifique Propriété de Batture.

DEUX CARRES DE TERRE DE VALEUR

ENSEMBLE AVEC LEURS

Bâtisses et Améliorations, Auvents, Cours Briquetées, Barrières, Kilns, etc.

Avec tous les droits des futures Alluvions, près de

L'AVENUE PETERS

Et faisant face aux rues Tchoupitoulas et Léontine. La rue Léontine et la Rivière Mississippi.

DANS L'AFFAIRE DE

Mme Regina Geyer et John F. Gever, son époux vs. Victor Mauberret, Receveur du Frye Triumph Press Brick Manufacturing Company, Limited.

DOSSIER No 41,513.

LE 4 AVRIL 1894.

A longue échéance. A l'encan.

Par W. I. Hodgson & Cie.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—MERCREDI, 4 avril 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, près de l'Allée Commerciale, Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, rendu le 16 février 1894, et signé le 23 février 1894, dans l'affaire de Regina Geyer et John F. Geyer, son époux, vs. Victor Mauberret, receveur du Frye Triumph Press Brick Manufacturing Company, Limited, Dossier No 41,513, pour un partage, à l'encan, il sera vendu—

Un carré d'îlet de batture de choix rues Front et Léontine.

1° **Une certaine portion de terre,** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans le carré lettre "C" ou No 66, borné par l'avenue Peters, les rues Léontine et Front et la rivière Mississipi, lequel mesure ensemble 246 pieds 4 pouces et 7 lignes de façade rue Front, 217 pieds de façade rue Léontine, est borné sur sa façade par la rivière Mississipi et du côté supérieur par le reste du dit terrain, ensemble avec tous les droits d'alluvion et de batture, etc. Sur cette propriété il y a un lot d'**Auvents à briques** et un **Pit shed.**

Rue Tchoupitoulas (côté Sud).

2° **Une certaine portion de terre** ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans le carré No 2 ou 71, borné par l'avenue Peters, la Levée ou Tchoupitoulas, Front et Léontine, qui mesure ensemble 232 pieds 9 pouces de façade rue Levée, 244 pieds 4 pouces et 3 lignes de façade rue Front, 284 pieds de façade rue Léontine, et sur le dit côté supérieur par le reste du dit carré.

Les améliorations consistent en un **cottage à double logement en bois** avec 5 chambres du chaque côté, **une écurie à deux étages en bois,** 2 kilns, 3 citernes, barrières et batisses de dépendance, etc.

Le tout d'après un inventaire que l'on peut voir sur les lieux de la vente, et le tout plus ou moins en mesure américaine.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant et le reste à 1 et 2 ans, avec intérêt de 8 pour cent par an à partir du jour de la vente, et toutes les clauses usuelles de sécurité, comprenant lien du vendeur, 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès, assurance et transfert de police. Les acquéreurs assumant en outre des enchères les taxes pour l'année courante 1894 et feront un dépôt comptant de 10 pour cent sur les lieux.

Les actes de vente pardevant Ernest Commagere, Esq., No 115½ rue Magazine, notaire, aux frais des acquéreurs.
2 mars—2 3 4 11 18 25—1er av à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE RANGEE

—DE—

HUIT RESIDENCES DE VALEUR

—DANS UN—

BEAU VOISINAGE,

—SITUE DANS LE—

Haut du Quatrième District.

Toutes en bon état et rapportant environ $85 par mois.

Un Superbe Placement.

Succession de Henry Ellerman, décédé.

LE 4 AVRIL 1894.

A L'ENCAN. POUR DU COMPTANT.

Par W. I. Hodgson & Fils.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—MERCREDI, 4 avril 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 28 février 1894, Dossier No 40,884, pour le compte de la succession d'Henry Ellerman, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 159, borné par les rues Camp Chestnut, Pleasant et Toledano, et désigné par la lettre A, et mesurant 116 pieds 6 pouces et 4 lignes de face aux rues Pleasant et Toledano sur une profondeur et une façade de 104 pieds 6 pouces et 7 lignes à la rue du Camp, et de 97 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur de l'autre côté près de la rue Chestnut et forme l'encoignure des rues Pleasant et Camp, et Toledano et Camp, le tout plus ou moins, mesure américaine, d'après le plan qui peut être vu en lieu d'encrière.

Les améliorations comprennent une rangée de huit maisons couvertes en ardoises et bien construites, connues comme les Nos 204 à 210 1|2 rue Pleasant, chaque logement contenant 4 chambres, citerne, lieux d'aisance et hangar, le tout en parfait état, toujours habitées par de bons locataires et rapportant seulement $82 par mois et en valant $100 par mois, et toute la dite rangée de maisons sera vendue en bloc et peut être visitée en tout temps par quiconque sera porteur d'une carte de l'encanteur.

Conditions.—Comptant en passant le titre, 10 0|0 payable comptant et l'acheteur assumera en sus du prix d'achat les taxes pour l'année courante, 1894.

Acte de vente pardevant Jeff. C. Wenck, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur.
2 mars—2 3 4 11 18 25—avril à date.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Propriété de LAITERIE DE VALEUR

TOUT L'ILET DE TERRE

—AVEC—

Un Confortable Cottage En Bois,

Avec Fourie pouvant accommoder à peu près 60 vaches et chevaux.

Deux cuves, puits, bonnes barrières, etc.

A un îlet seulement de l'Avenue Carrollton.

Le tout en bon état.

Succession de James R. May, décédé.

A un long crédit. A l'encan.

Par W. I. Hodgson & Son.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 13 rue Carondelet—MERCREDI, le 18 avril 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 9 mars 1894, Dossier No 38,774, pour le comte de la succession de James R. May, décédé, à l'encan, il sera vendu—

Un îlet de terre de valeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville et désigné par le No 178 A ou 413, borné par les rues Dublin, Madison, Douzième et Pritchard, subdivisé en 26 grands lots qui se touchent et mesurent ensemble 300 pieds de face à chacune des rues Dublin et Madison et 325 pieds de face à chacune des rues Douzième et Pritchard, le tout plus ou moins, au pied américain, conformément à un plan qui peut être vu à l'emplacement de la vente.

Les améliorations consistent en un joli et bien bâti cottage en bois, ayant 5 chambres, aussi 2 cuves et un puit, barrière, etc. Aussi écuries pour 50 vaches ou plus, 7 chevaux, etc. Le tout en bon état, une bonne banquette en planches, conduisant à la vacherie, seulement à un îlet de l'avenue Carrollton.

Cette propriété est une laiterie de choix, et il est très probable qu'elle ne sera pas importunée pendant plusieurs années par aucune législation locale, et peut être inspectée à n'importe quel temps.

Conditions.—Un tiers ou plus comptant, et le reste à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les autres clauses usuelles de garanties, 10 pour cent comptant sur les lieux, l'acquéreur assumera en sus de son adjudication les taxes de 1894.

Actes de vente pardevant Fred Diebel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
14 mars—14 18 25—avril 1 8 15 à date

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un lot de meubles de maison et bijouterie,

Comprenant ameublement de Salon, de Chambre à coucher, ustensiles de Cuisine, table à extension, tableaux, Rugs, Pièces de monnaie or et argent (étrangère) deux Montres, Médaillon, Collier et Boucles d'oreilles Chevaux, Wagons, Buggy, Harnais, Farine, Bois, un certificat de stock (10 actions) Interstate Building & Loan Association of Columbus Ga., etc.

SUCCESSION DE NICHOLAS AMANN.

No 41 2?9—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

JEUDI, 29 MARS.

Par Robinson & Underwood—W. C. H. Robinson, Encanteur—Bureau 3 1|2 rue Carondelet — JEUDI, 29 mars 1894, à 11 heures A. M., sur les lieux 67 rue Elmire, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 5 mars 1894, il sera vendu à l'enchère publique—

Un lot de meubles de maison, comprenant ameublements de salon, de chambre à coucher, sideboard, table à extension, ustensiles de cuisine, stove, tableaux, rugs, lot de pièces de monnaie, une montre en or, une montre en argent plaquée, trois chevaux, deux wagons, buggy, harnais, un lot de farine et bois, et autres meubles, aussi un certificat de stock (10 actions) du Interstate Building & Loan Association de Columbus, Gia, (sur lequel il appert que le défunt aurait payé $230) le tout d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
18 mars—18 21 25 27 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Receveur

—DES—

USINES DE LA COMPAGNIE

—DE—

Brasserie d'Alger,

De Construction Moderne et ayant une vaste exploitation.

—SITUEES DANS LE—

CINQUIEME DISTRICT

—DE LA—

Ville de la Nouvelle-Orléans

—SUR LA—

Rive Ouest de la Rivière Mississipi,

—VIS A VIS LA—

Rue Julie.

A L'ENCAN,

—DANS L'AFFAIRE DE—

LA BANQUE LAFAYETTE DE ST-LOUIS

—VS—

La Compagnie de Brasserie d'Alger.

No 39,952—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B.

Par Alfred C. Green, encanteur—Bureau No 56 rue Carondelet—MERCREDI 4 avril 1894, à midi à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles en vertu d'un jugement de l'Hon Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B rendu dans la susdite affaire le 21 février 1894 et signé le 28 février 1894, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite, à savoir:

Les usines de la Compagnie de Brasserie d'Alger situées dans le Cinquième District de cette ville, les dites usines consistant d'une bâtisse en briques à quatre étages, renfermant un appareil à brasser, tel que cuves à fermentation, réservoirs à lager, "chip tanks," "Bang, uz apparatus," 2 bouilloires, machine à vapeur de 75 chevaux, une autre machine à vapeur de 30 chevaux, 1 "Hop Jack," 1 pompe à bière, 1 chaudière à bière avec tuyau à connections en cuivre, tuyau à connection pour vapeur pompes d'eaux chaude et froide, pompes automatiques, 1 "wash tub," 1 moulin à houblon, ascenseur à houblon, 1 condensateur et 1 condensateur préliminaire, 1 baquet à riz, 1 balance stationnaire Fairbank, 1 pompe "Attemperator," réservoir à eaux chaude et froide, 1 réfrigérateur Pantelot et réservoir à bière avec "pan" à bière et tuyaux à connections, 1 ascenseur Reed, aussi une écurie en bois.

Le terrain compris dans la dite vente, est comme suit:

Toute cette certaine demi-partie d'un carré de terre située dans le Cinquième District de cette ville dans la section appelée anciennement McDonoghville, dans le carré désigné par le No 48 sur un plan de L. W. Pilié voyer de la ville, en date du 10 février 1860, et borné par les rues Madison, Decatur, DeArmas et Jefferson, étant cette moitié du dit carré la plus rapprochée de la rue Madison, qui se compose des terrains 7, 8, 9, 10 et 11, et une moitié des terrains Nos 6 et 12, et mesure 300 pieds de façade rue Madison sur 150 de profondeur et de façade rues Decatur et DeArmas. Ces usines comprennent tout ce qui est nécessaire à une brasserie de premier ordre, érigées dans les trois dernières années, construites avec les meilleures matériaux, sont situées de façon à présenter les plus grandes facilités pour l'exploitation d'affaires de brasserie, et sont une occasion pour les capitalistes qui, par une sage administration, rendront un produit des plus satisfaisants.

Conditions de la vente.

Comptant—Les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles pour cette année 1894, en sus du prix d'adjudication, et feront un dépôt de dix pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Geo. C. Preot, notaire.
2 mars—2 4 11 18 25—avril 1 2 3 4

PAR WM P. CURTIS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Clement Pierson et Lucy Johnson, sa femme.

MERCREDI, 4 AVRIL 1894.

Par Wm. P. Curtis—encanteur—Bureau No 129 rue Commune — MERCREDI, 4 avril 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, Division B, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, portant la date du 23 février 1894, dans l'affaire de la succession de Clément Pierson et Lucy Johnson, sa femme, No 41,251 du dossier de la dite cour, je vendrai à l'enchère publique.

Deux certains lots de terre sités à Carrollton, actuellement le 7e district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 117, borné par les rues Zimpel, Troisième, Madison et Cambronne, désignés comme lots Nos 11 et 12, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Zimpel sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions - Comptant. Dix pour cent du prix d'achat requis au moment de l'adjudication, l'acquéreur assumera les taxes de 1894. Acte de vente pardevant Fred Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 mars—4 18—1 2 3 4 avril

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Geo. B. Prochaska.

Par Wm. P. Curtis, encanteur, il sera vendu SAMEDI, 24 mars 1894, à 9 1|2 heures A. M., à la résidence No 536 rue Baronne, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District paroisse d'Orléans, Division B. No 41,138, en date du 13 mars 1894, les meubles et articles de ménage (selon inventaire) contenus en la dite résidence.

Conditions—Comptant.
14 mars—14 22 23 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Michael Doody.

MERCREDI, 4 AVRIL 1894.

Par Wm P. Curtis, Encanteur.—Bureau, No 129 rue Commune.—Le MERCREDI, 4 avril 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, conformément à un ordre par l'Hon. Geo. H. Théard, Division E, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, portant la date du 27 février 1894, lancé dans l'affaire de la succession de Michael Doody, No 41,513 du dossier de la dite Cour, je vendrai à l'enchère publique—

Deux certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'ancien Carrollton, actuellement le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 90 borné par les rues Barthe, Deuxième, Jefferson et Cambronne, désignés comme lots Nos 16 et 17, et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Jefferson sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions,—**Comptant.** Dix pour cent du prix d'achat requis au moment de l'adjudication; l'acquéreur assumera les taxes de 1894.

Acte de vente pardevant Fred. Deibel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
4 mars—4 18—avril 1 2 3 4

Etat de la Louisiane—Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans—No 42,037 — Division A—Solomon Blum vs ses créanciers. — Ordre de Cour.—Que la cession des biens de Solomon Blum soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. H. Ker, Esq., notaire public, à son bureau, No 26 rue Carondelet, en cette ville, LUNDI, le 2me jour d'avril 1894 à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 13 mars 1894.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme: JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
16 mars—5 f en 30 j

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Warrants d'Etat, Certificats d'Ecole, Warrants de la Police Métropolitaine.

Rév. John Browne et als.
—Vs.—
Lucien Soniat Dufossat et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 41,786.

Par Spear & Escoffier.—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 155 rue de la Commune—Le MERCREDI, 28 mars 1894, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse d'Encan St-Charles, rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles,** rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un jugement signé et rendu le 23 février 1894, par l'Hon. F. D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée—

$2,873 59|100 Certificats d'Ecole, Ville de la Nouvelle-Orléans, 1874-5-6.
$2,219 17|100 Warrants d'Etat (Certificats d'Ecole) 1874-5-6-7.
$283 97|100 Certificats de la Police Métropolitaine.

Conditions—Comptant.
15 mars—15 18 21 25 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Presse complète de Goss Webb avec machine à stéréotyper, rouleaux de machine, etc.

Presse Hoe à double cylindres.

4 1|2 bbls encre d'imprimerie, 5 1|2 rouleaux papier à imprimer, casses de caractères, meubles de bureau, installations à gaz et autres articles trop nombreux à énumérer.

Aussi une liste de comptes courants, dont on peut consulter la copie au bureau des encanteurs.

In Re Frank H. Pope vs. Louisiana Printing & Publishing Company limited.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 39 100.

Par Spear & Escoffier—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 155 rue Commune.—LUNDI, 26 mars 1894, à 10 heures et demie A. M., il sera vendu, au No 41 rue Natchez, entre les rues Camp et Magazine, en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 12 mars 1894 dans la susdite affaire, le contenu des dits lieux, consistant en partie des articles ci-dessus mentionnés.

Conditions—Comptant.
14mars—14 18 21 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Capitalistes Attention!

Le Meilleur Placement d'Argent qui se Soit Offert cette Saison.

Grande Propriété d'encoignure

RUE DU CANAL.

BATISSE DU COIN

EN FACE DE LA

DOUANE DES ETATS-UNIS ET DE LA POSTE,

Formant l'angle des rues Canal et Decatur et l'angle des rues Canal et Dorsière,

Près de la Bourse aux Sucres, des gares à passagers des Chemins de Fer Louisville et Nashville, et Southern Pacific, ainsi que des dépôts de fret et des débarcadères de bateaux, dans le voisinage aussi de banques et de compagnies d'assurances, enfin dans le centre même du quartier des affaires et du commerce dans ses diverses branches,

AVEC BAUX

DONNANT, PAR AN,

$8,600 00.

Succession de Alexandre Aristide Mary.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 39,095, Division B.

Par Spear & Escoffier, Placide J. Spear, encanteur, bureau No 155 rue de la Commune—MERCREDI 18 avril 1894, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse d'Encan St Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre les rues Gravier et Commune, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, en date du 8 mars 1894, pour le compte de la dite succession, la propriété ci-après décrite, savoir—

Un terrain, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits de passage et les privilèges y appartenant, ou en quelque sorte que ce soit en faisant partie, situé dans le Second District de cette ville, dans le carré d'îlet borné par les rues Canal, Decatur, anciennement Levée, Douane et Dorsière, et formant le coin des rues Canal et Decatur, et le coin des rues Canal et Dorsière. Le dit terrain ayant—mesure française—46 pieds 9 pouces et 8 lignes de façade rue Decatur, la même façade rue Dorsière, 66 pieds 8 pouces de façade rue du Canal, et la même mesure sur la ligne parallèle à la rue du Canal, s'étendant de la rue Decatur à la rue **Dorsière,** séparant le dit terrain du terrain appartenant aux héritiers de Lucien Adam.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à trois étages, faisant face aux rues Canal, Decatur et Dorsière, ayant une grande galerie couvrant les trottoirs des deux premières rues et occupée au rez de chaussée par l'établissement connu sous le nom de "The Branch of Louis' Saloon." Herman Isaacs, importateur et marchand de tabacs et de cigares de la Havane et du pays, le salon de coiffure "Palace Shaving Saloon." Les étages supérieurs sont divisés en appartements, bureaux, etc.

Laquelle propriété appartenait au défunt qui l'avait achetée des enfants et héritiers de Pierre Laurans, légataire de Joseph Claude Mary. Le défunt ayant été dûment reconnu propriétaire et mis en possession par un jugement de l'ancienne Deuxième Cour de District, rendu et signé le 22 septembre 1864 ainsi qu'il appert du dit jugement et des divers actes cités dans l'inventaire fait dans les procédures présentes. Connu sous les Nos municipaux 65-67 69 rue du Canal et No 3 rue Decatur.

—AUSSI—

5 actions pleinement payées du fonds capital de la People's Slaughter House and Refrigerating Company, limited, selon le certificat No 106.

Conditions.—Pour les actions comptant sur l'adjudication; pour l'immeuble: un tiers ou plus comptant; le reste à un et deux ans de crédit en billets de l'acquéreur garanti par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir de l'adjudication, et avec toutes les clauses usuelles de sécurité, dans les actes de vente. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année 1894, en sus du prix de l'adjudication; et fera un dépôt de 10 pour cent du prix de vente, entre les mains des encanteurs; la vente se fera sujette aux baux suivants existant actuellement sur la dite propriété, savoir le bail sur le No 3 rue Decatur au taux de $100 par mois, expirant le 9 septembre 1895; le bail No 69 rue du Canal, au taux de $183.33 par mois, expirant le 30 septembre 1894; et le bail sur les Nos 65 et 67 rue du Canal, au taux de $133.33 par mois, expirant le 31 octobre 1896.

L'acte de vente, pardevant Chs J. Théard, notaire, aux frais des acquéreurs.
10 mars—10 11 14 15 21 28—av 4 5 11 au 18

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un joli Cottage à un étage et attic, No 430, rue Claiborne, entre Annette et St-Bernard.

Succession de John Casbergue

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 41,325.

Par Spear & Escoffier—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau: No 155 rue Commune. — MERCREDI, 4 avril 1894, à midi, il sera vendu, à la Bourse d'Encan St Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu et conformément à un ordre de l'Honnorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 1er mars 1894, pour compte de la dite succession, la propriété décrite ci-après, à savoir:—

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans le Faubourg Marigny, dans l'îlot borné par les rues Claiborne, Annette, St-Jean-Baptiste et l'avenue St-Bernard, désigné par le No 16 de l'îlet No 47 sur un plan de Jos. Pilié, daté le 29 avril 1838, déposé au bureau de A. Chiapella, ex-notaire, sous le No 65 dans le livre de Plans; le dit lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 2 lignes de face à la rue Claiborne sur 96 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Etant la même propriété qui a été acquise de Barbe C. Casbergue d'après un acte pardevant O. Drouet, ex-notaire, le 1er juillet 1873, enregistré au Bureau des Aliénations dans le Livre 102, folio 406.

Les améliorations comprennent un joli cottage à un étage avec attic, ayant 6 chambres dans la bâtisse principale, une cuisine à un étage avec deux chambres, lavoir, lieux d'aisances, etc.

Termes et Conditions—Comptant; l'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1894, au-dessus du prix d'adjudication et déposera avec l'encanteur 10 pour cent de son enchère pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Jeff C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 mars—4 7 14 21 28—4 avril

QUEEN & CRESCENT ROUTE
26 HOURS TO CINCINNATI
SHORTEST QUICKEST AND BEST WITH THROUGH SLEEPING CARS
11 HOURS TO BIRMINGHAM

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA VENTE la plus importante de la saison.

Vente par le shérif civil de

Tout le contenu de ces deux grands magasins,

Nos 123 ET 125 RUE CANAL.

Consistant en un immense stock et bien choisi de chaussures, bottes, pantoufles de toutes descriptions et de qualités pour dames, hommes, garçons, filles, enfants, etc.

A prix coûtant au plus bas prix et des meilleures marques du marché.

Aussi d'un

Vaste stock de marchandises de modistes, chapeaux pour dames et enfants.

Marchandises de fantaisie, marchandises sèches et soieries, lingeries de dessous pour dames, corsets, rubans, dentelles, ornements, parfumeries, complets pour garçons, bonneteries, gants, mouchoirs, étoffes, jaquettes, cols, manchettes, cravates, broderies fantaisies, etc., et mille autres articles que l'on trouve généralement dans un magasin de marchandises de cette ligne d'affaires.

Le tout consistant d'un grand stock de marchandises fines et bien choisies.

—Aussi—

Un grand stock de plaques, vitrines de plusieurs grandeurs et de formes,

Comprenant d'autres installations, etc

Aussi un lot de meubles de bureau et un coffre-fort en fer à combinaison, etc., etc.

Le tout conformément à un inventaire détaillé, déposé au bureau du shérif et ouvert à l'inspection des personnes désireuses d'acheter.

Tout le contenu des deux magasins sera offert et vendu

EN BLOC.

Dans l'affaire de la Banque des Citoyens de la Louisiane versus Moore, Levy & Cie.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 41 577—En vertu d'un ordre de vente daté 7 mars 1894, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 22 mars 1894, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local No 123 et 125 rue Canal, tout et particulièrement le stock de marchandises que contient le dit local, consistant en la propriété ci-dessus décrite, le tout conformément à un inventaire détaillé déposé en mon bureau.

Le tout doit être vendu en bloc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 mars—10 13 16 19 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée du deuxième district portant le numéro municipal No 48 rue Bienville.

Mutual Loan and Building Company vs Peter Kaiser, Charles Kaiser, George S. Kaiser et John Kaiser, in solido.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 40 404.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI, 4 avril 1894, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies etc., qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet No 56 borné par les rues Bienville Douane, Chartres, Passage de la Bourse, désigné par le No 4 et mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Bienville sur une profondeur de cinquante neuf pieds onze pouces et quart, et portant le numéro municipal No 48 rue Bienville.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 mars—2 9 16 23 30—4 av

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Deuxième District.

Mutual Building and Homestead Association vs. Joseph D Kiernan.

Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans. — No 41 650. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 4 avril 1894, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 563, borné par les rues Solomon, Toulouse, St Louis et Napoléon, désigné comme lot No Un sur un plan dressé par John F. Braun en date du 6 avril 1891 annexé à un acte passé pardevant F. Kernan, notaire en cette ville, en date du 16 avril 1891. Conformément au dit plan, le dit lot mesure cinquante pieds quatre pouces de face à la rue Solomon, sur une profondeur de cent cinquante pieds et face à la rue Toulouse entre lignes parallèles, et forme l'encoignure des rues Solomon et Toulouse.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions.—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
2mars—2 9 16 23 30 avril4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de 31 mulets, 7 camions (floats) et 12 jeux de harnais.

Thomas Newman vs. Jas. Murphy et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — No 41,940 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux [ci-après désignés], le MERCREDI, 28 mars 1894, à 10 30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local, No 493 rue Tchoupitoulas.
31 mulets.
7 camions (floats).
12 jeux de harnais.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
17 mars—17 20 24 28

AVIS D'ELECTION.

Bureau du Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Nouvelle Orléans, 16 mars 1894.

En vertu et par autorité de quatre différentes proclamations ou writs d'élection émises et à moi adressées par Son Excellence Murphy J. Foster, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, toutes datées en la ville de Baton Rouge, le 13 mars A. D. 1894, ordonnant qu'une élection sera tenue pour un représentant, chacun à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, dans chacun des Troisième et Quatrième Districts Représentatifs, et pour un Sénateur chacun à la dite Assemblée, dans chacun des Premier et Quatrièmes Districts Sénatoriaux pour remplir certaines vacances qui ont eu lieu dans les dits Districts Représentatifs, comme il est démontré plus bas.

Avis est par le présent donné que des élections auront lieu conformément à la loi No 58 de la session extra de 1877 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane.

Lundi, le 16me jour d'Avril A. D. 1894,

De sept heures du matin à six heures de l'après midi dans les différents Wards plus bas mentionnés de la ville de la Nouvelle-Orléans et de la paroisse d'Orléans, à tels bureaux d'élection, qu'établira le gouvernement municipal de la Nouvelle-Orléans, afin de voter pour les officiers suivants; ainsi qu'il est énuméré dans la proclamation ci-dessus, à savoir.

I. **Pour les Représentants à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane.**

1° **Dans le Troisième Ward de la ville de la Nouvelle-Orléans.** Dans le but de voter pour un Représentant du Troisième District Représentatif, composé du Troisième Ward de la ville de la Nouvelle-Orléans, pour remplir la vacance qui a eu lieu en vertu de la nomination du dernier Représentant du dit District, Wm H. Bourke, à un bureau fédéral.

2° **Dans le Quatrième Ward de la ville de la Nouvelle-Orléans,** dans le but de voter pour un Représentant du Quatrième District Représentatif, composé du Quatrième Ward de la ville de la Nouvelle-Orléans pour remplir la vacance, qui y a eu lieu, en vertu de la nomination du dernier représentant du dit District et E. P. Prudhomme à un bureau fédéral.

II. **Pour les Sénateurs à l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane.**

1° **Dans les Huitième et Neuvième Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans** dans le but de voter pour un Sénateur du Premier District Sénatorial composé des Huitième et Neuvième Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans ainsi que des paroisses de St Bernard et Plaquemines pour remplir la vacance qui y a eu lieu, en vertu de la résignation de J. V. Guillotte, le dernier Sénateur du dit District.

2° **Dans les Deuxième et Quinzième Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans,** Dans le but de voter pour un Sénateur du Quatrième District Sénatorial, composé des Deuxième et Quinzième Wards de la ville de la Nouvelle-Orléans pour remplir la vacance qui y a eu lieu, par l'Election au Congrès des Etats-Unis de R. C. Davey, dernier sénateur du dit District.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil pour la Paroisse d'Orléans et ex-officio, fonctionnaire préposé à la promulgation des retours d'élection pour la Paroisse d'Orléans.
17 mars—17 au 16 av

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif d'un Droit d'Occupation de Valeur.

A. Lehman & Co. vs Runkel-Hoerner Co., Limited, No 40,680.
Heidelberger, Frank & Co. vs Runkel-Hoerner Co., Limited, No 40,681.
Yokohama Importing Company vs Runkel-Hoerner Co., Limited, No 40,712.
American Hosiery Co. vs Runkel-Hoerner Co., Limited, No 40,737.
B. Blumenthal & Co. vs Runkel Hoerner Co., Limited, No 40,751.
Chas Rosenberg vs Runkel-Hoerner Co., Limited, No 40,773.
Weinman & Co, vs Runkel-Hoerner Co. Limited, No 40,774.
Kahn & Frank vs Runkel Hoerner Co., Limited, No, 40,775.
Brownold & Co. vs Runkel Hoerner Co., Limited, No 40,777.
Threadwell & Seward vs Runkel-Hoerner Co., Limited, No 40,778.
Emmet E. Ellithorp et Marion R. House vs Runkel-Hoerner Co., Limited, No 40,823.
P. K. Wilson & Son vs Runkel-Hoerner Co, Limited, No 41,478.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—En vertu de douze writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 21 mars 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Tous les droits titre et intérêt des défendeurs The Runkel-Hoerner Co Limited, du droit d'occuper les magasins et dépendances des Nos 7 et 9 rue Bourbon et conformément aux termes d'un certain bail à Amos Runkel fait par L. J. Levy, agent de Jno R. Mighell, de la ville de Mobile, le 2me jour d'avril 1892 pour le terme de soixante et un (61) mois, commençant le 1er septembre 1892 et expirant le 30 septembre 1897 pour quatre mille deux cents dollars ($4 200 00), par an, payable en paiements égaux, mensuellement, de trois cent cinquante dollars ($350 00) sur lequel dit bail le dit locataire n'a pas payé le loyer dû le 1er décembre 1893 par conséquent conforme aux dites conditions du dit bail. Le tout de la partie due et exigible. Ensemble avec les honoraires d'avocats, frais et intérêts comme il est ci-dessous spécifié, et laquelle somme qui est due conformément au dit bail pour la totalité du terme non expiré sur laquelle qui a été payé en plein avec l'argent réalisé de la vente de marchandises que contenaient les dits locaux faite par une poursuite de l'Honorable Cour de Circuit des Etats Unis pour le District Est de la Louisiane, l'acquéreur du dit droit d'occupation aura le privilège de jouir du dit droit, à partir du jour de la vente qui sera faite dans cette affaire, jusqu'à l'expiration du dit bail, le 1er octobre 1897, de ne payer aucun loyer conformément au dit bail, mais le droit d'occuper sera extrait conformément avec le terme du dit bail. Le dit bail pourvoit en outre que le dit locataire doit avoir un élévateur ou il lui faudra construire à ses frais et à ses propres risques et périls, et à l'expiration du dit bail le dit locataire pourra reprendre son élévateur ou le vendre au propriétaire si le prix lui convient; que le locataire entretiendra les lieux en semblable bon ordre durant l'existence du bail, à voir à ce que les cheminées et les lieux soient propres et à se conformer à toutes les ordonnances de ville à ses propres frais.

La fourniture de l'eau sera à la charge du locataire. Aucune réparation ne sera due au locataire sauf celles que nécessiterait la toiture, ou qui feraient besoin à la suite d'un incendie ou d'une autre éventualité dont la responsabilité ne serait pas imputable au locataire ou ne serait pas attribuable à sa négligence; le propriétaire n'étant responsable des avaries causées par quoi que ce soit au toit, ou par tout vice ou défaut de la propriété louée excepté en cas de négligence flagrante de sa part de faire faire les réparations dans un délai raisonnable après avis par écrit du locataire aussi à engagé à ne faire aucun changement à la propriété, et de ne rien y mettre qui pourrait invalider l'assurance; de ne faire aucun sous bail ou de ne pas transférer le dit bail en entier ou en partie de ne pas faire servir non plus les lieux à aucune autre destination que celle indiquée dans la convention sans le consentement écrit du propriétaire; aussi à l'expiration du contrat à livrer sans autre avis possession des lieux et de ce qui y appartient au locataire dans le même bon ordre qu'il l'a reçue, excepté l'usure et la détérioration naturelles, le propriétaire se réservant le privilège de canceler le bail sans mettre en défaut le locataire en cas où l'une quelconque des conventions serait enfreinte par le locataire et le locataire y consentant et renonçant à son droit de notices légales à avoir à abandonner les lieux. Le locataire consentant à permettre au locataire ou à ses Agents de faire visiter les lieux aux personnes désireuses d'acheter et réservant le droit d'apposer et d'y garder apposés un ou des placards "A louer" ou "A vendre" pendant jours avant l'expiration du dit bail.

Le tout appert mieux d'une copie du dit bail enliassé à mon bureau, l'original duquel est enregistré au bureau des Transferts de cette paroisse. Registre 154 folio 93.

Saisi dans les affaires ci-dessus.
Condition—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 mars—10 13 16 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété du quatrième district.

E. A. Carrère vs John B. Schmitt.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 41 ?31—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je vendrai à l'encan à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde du rez de chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 11 avril 1894, à midi, la propriété décrite ci après, à savoir—

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages qui s'y trouvent, y appartenant ou de toute autre façon en faisant partie, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Deuxième, Annonciation et Troisième, désignés sur le rôle d'assessement de la ville comme les lots Nos onze et douze de l'îlet No 97, et mesurant chacun trente un pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Laurel, sur cent pieds de profondeur et trente et un pieds six pouces et deux lignes de largeur dans le fond pour le lot No onze et trente et un pieds deux pouces de largeur dans le fond pour le lot No douze.

Saisi dans la susdite affaire.

Termes et Conditions.

1° Pour du comptant à un montant suffisant à payer et satisfaire le premier billet ici en litige à savoir: un billet tiré par John B. Schmitt à son propre ordre et par lui endossé, en date du 30 janvier 1893, et payable un an après date pour la somme de six cent quatre vingt dollars ($680) avec intérêt au taux de huit pour cent par an à partir de leur date jusqu'à leur paiement, cinq pour cent d'honoraires d'avocat sur la somme en litige pour huit dollars, frais du greffier, et les dépens et charges du procès et de la vente et les taxes de ville et d'Etat dues sur ladite propriété.

2° L'acquéreur assumera le paiement du second billet ici décrit en litige, savoir: Un billet souscrit par John B. Schmitt à son propre ordre et par lui endossé en date du 30 janvier 1893, et payable deux ans après date pour la somme de six cent quatre-vingt ($680) avec intérêt au taux de huit pour cent à partir de la date jusqu'à paiement, garanti par hypothèque du vendeur et privilège sur ladite propriété, selon un acte passé pardevant Geo. C. Preot, notaire, le 30 janvier 1893.

3° Et la balance du prix de l'adjudication, s'il en est, comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
8 mars—8 15 22 29—avril 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif de meubles de ménage, etc.

M. Sinclair et al., vs Addie Enders.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 41,635—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus mentionnée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci après désignés, le MARDI 20 mars 1894, à 10.30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local, No 218 rue Commune.
Le tout et en particulier, le lot entier de meubles de maison et effets mobiliers, se trouvant au dit local, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 mars—9 13 16 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

W. S. Spoer vs W. B. Stansbury et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 23,225.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St Charles dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles dans le Premier district de cette ville, le MERCREDI, 21 mars 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tout le droit, titre et intérêt de W. B. Stansbury, dans et pour l'affaire de W. B. Stansbury versus Nicholson & Cie, propriétaires du Daily Picayune, No 40,630 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 mars—9 14 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du bail et du droit d'occupation.

Rosenthal Brothers vs James C. Henry.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 41,412.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 21 mars 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Tout le droit, titre et intérêt du défendeur en et au bail des lieux, Nos 130 et 132 rue du Camp, fait par Rosenthal Brothers, le 23 juillet 1892, avec G. W. Pierce et par ledit Pierce, transféré à J. C. Henry, défendeur, commençant le 1er octobre 1892, et allant jusqu'au 30 septembre 1895, au taux de $2,500 par an, payable mensuellement. Et en cas que le dit bail ne se vende pas, alors on offrira:

2° Le droit d'occupation des dits lieux à partir de la vente jusqu'au 30 septembre 1895.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
10 mars—10 13 16 21